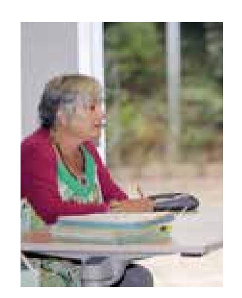


MODE D'EMPLOI P. 04

Le prêt social location-accession : comment ça marche ? Quelques explications sur le dispositif.



COUP DE PROJECTEUR P. 08

Pour résoudre les conflits entre locataires, les bailleurs sociaux font de plus en plus appel à des professionnels de la médiation sociale.





DOSSIER

BIEN VIVRE ENSEMBLE ENTRE GÉNÉRATIONS

VIVRE AUJOURD'HUI

N° 78 DÉCEMBRE 2014

BIEN VIVRE-ENSEMBLE

Il est bon de s'interroger sur la nécessité de préserver le lien social entre les individus, quels que soient leur âge, leur origine et leur culture. Et ce afin de pouvoir rester en interaction avec le monde extérieur et affronter ensemble les difficultés d'aujourd'hui. Avec l'allongement de l'espérance de vie, notre société ne peut se permettre de laisser simplement cohabiter les générations sans faire en sorte qu'elles vivent ensemble. C'est pourquoi *Vivre Aujourd'hui* a choisi de consacrer son dossier à la cohabitation intergénérationnelle. Les organismes de logement social, au sein de notre association, s'attachent à favoriser la solidarité entre générations. Plus largement, c'est tout ce numéro qui est consacré à l'importance du bien vivre-ensemble. Et, pour terminer cette année sous le signe de la bonne humeur et de la gourmandise, un florentin aux amandes et oranges confites, une recette facile à faire pour une dégustation entre amis.

Sabine Veniel-Le Navennec

Le magazine de l'habitat social *Vivre aujour'hui* est édité par l'association Vivre Aujourd'hui.
104, avenue Jean-Rieux - 31500 Toulouse
Tél. : 0561360760 - Fax : 0561360761
ushmp@union-habitat.org
Directeur de la publication : Sabine Véniel-Le Navennec. Comité de rédaction : USHMP, OPH31, Colomiers Habitat, La Cité Jardins, Hlm Ariège, Le Nouveau Logis Méridional, Patrimoine Languedocienne, Promologis, Le Groupe des Chalets, SFHE Groupe Arcade, Sud Massif Central Habitat, OPH Decazeville, OPH Millau OPH Rodez, ICOM. Conception, rédaction, réalisation, mise en pages : Agence ICOM. Crédits photo : Guillaume Oliver, Thinkstock. ICOM RCS Toulouse B 393 658 760. icom-com.fr. ISSN : ISSN 0753 – 3454. Dépôt légal : nov. 2014. Tirage : 52 800 exemplaires. 2014-10-4115. Document imprimé par l'imprimerie De Bourg, entreprise Imprim'vert®, procédé CtP avec des encres à base végétale. Papier Condat Silk 135 et 150 g.

654 MÉNAGES À REVENUS MODESTES SONT DEVENUS PROPRIÉTAIRES D'UN LOGEMENT SOCIAL

284 VENTES DANS L'ANCIEN

370 VENTES DANS LE NEUF

Sources : USHMP Chiffres 2013



L'INSTANCE CONSULTATIVE DES HABITANTS CONSTRUIT LE DIALOGUE

En septembre 2014, l'Instance consultative des habitants mise en place par l'USH Midi-Pyrénées en 2007 s'est réunie en présence des cinq associations de locataires : AFOC, CLCV, CGL, CNL, CSF. Cette rencontre a été l'occasion d'échanger avec Jean-Michel Fabre, le nouveau président de l'USH Midi-Pyrénées. Elle a également permis d'aborder l'actualité régionale autour du Pacte d'Objectifs et de Moyens Midi-Pyrénées, les actualités législatives autour des dernières lois, les démarches interorganismes (achat gaz, élections des locataires administrateurs), ainsi que la valorisation des Hlm dans les dernières publications. L'instance se réunit au moins une fois par an et regroupe les représentants de l'association régionale Hlm, les représentants des habitants et éventuellement d'autres partenaires.

L'ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ PROGRESSE EN MIDI-PYRÉNÉES



En 2013, 654 ménages à revenus modestes sont devenus propriétaires d'un logement social, soit une augmentation de 1,4 %* par rapport à 2012. L'accès à la propriété des ménages modestes est un principe d'action du mouvement Hlm depuis plus d'un siècle. En Midi-Pyrénées, les organismes Hlm poursuivent cet effort en créant un parcours résidentiel, avec le développement de logements en accession sociale à la propriété (PSLA), dans l'ancien comme dans le neuf. En 2013, 284* logements anciens ont été vendus, sur un stock de 2817 logements anciens offerts à la vente. Dans le neuf, 370* ventes ont été réalisées en Midi-Pyrénées, principalement en Haute-Garonne. Plus des 3/4 des ventes dans le neuf se réalisent en PSLA : en 2013, 85 %* des ventes sont des levées d'option.

* Chiffres USHMP

La Semaine nationale des Hlm renouvelée en Midi-Pyrénées



Construire l'avenir. C'était le thème de la deuxième Semaine nationale des Hlm, qui s'est tenue du 14 au 22 juin 2014 dans toute la France. Dans ce cadre, plusieurs actions ont eu lieu en Midi-Pyrénées : rencontres avec les locataires, présentation des savoir-faire des organismes, expositions, publications, débats, etc. Les objectifs de ces actions étaient les suivants :

- montrer que les Hlm sont des acteurs économiques majeurs;
- illustrer l'action des organismes Hlm comme opérateurs du Développement Durable;
- faire des habitants des acteurs du vivre-ensemble.

Cette année encore, les locataires étaient au cœur de ces actions.



LE PRÊT SOCIAL LOCATION-ACCESSION : COMMENT ÇA MARCHE ?

Le prêt social location-accession (PSLA) existe depuis 2004. Ce dispositif permet à des ménages modestes d'accéder à la propriété en toute sécurité. Le principe est simple : toute personne se situant en dessous du plafond de ressources fixé par la loi et qui souhaite acquérir une résidence principale peut bénéficier d'avantages comme une TVA et des frais de notaires réduits, ainsi qu'une exonération de la taxe foncière pendant quinze ans. Le futur acquéreur est d'abord locataire de son bien pendant quelques mois, durant lesquels il s'acquitte d'un loyer et d'une épargne, seule cette dernière sera ensuite déduite du prix de vente. Dès 3 mois et jusqu'à 5 ans après l'entrée dans le lieux, le ménage décide de devenir propriétaire en levant l'option.



Les questions les plus fréquentes sur la location-accession

Vincent Le Bescont, responsable commercial de La Cité Jardins, nous répond.

Le PSLA est-il réservé aux primo-accédants ?
Non. En revanche, notez bien que la location-accession ne concerne que des programmes neufs. Sur les constructions BBC (ce qui arrive de plus en plus souvent), les acheteurs peuvent bénéficier du prêt à taux zéro qui lui, est réservé aux primo-accédants.

Le locataire doit-il verser un apport personnel ?
L'apport personnel n'est pas obligatoire. Il faut quand même avoir 2 000 € de disponibles pour payer les 1er frais de notaire.

Et si je décide de ne pas devenir propriétaire ?
Cela peut arriver, par exemple après un accident de la vie. La loi prévoit une garantie de relogement pour le locataire qui décide de ne pas lever l'option.
Ce qui signifie que le bailleur a obligation de lui trouver un autre logement du même type et dans la même zone géographique (il doit lui faire trois propositions).

Les logements sociaux et les biens vendus en location-accession sont-ils mélangés dans les programmes ?
En général les bailleurs essaient de séparer les deux, soit en faisant des programmes distincts, soit en faisant des bâtiments séparés au sein d'un même programme.




LES +

1. L'accompagnement financier

2. L'exonération fiscale

3. La période locative qui sert à tester sa capacité d'emprunt



BIEN VIVRE-ENSEMBLE
ENTRE GÉNÉRATIONS

Le logement social est confronté au vieillissement de ses locataires. Pour les bailleurs, favoriser la solidarité entre les générations est une promesse d'enrichissement mutuel.

À chaque âge de la vie correspond une appropriation de l'espace, un rapport au temps différents…
Avec l'augmentation du nombre de seniors dans le logement social, les bailleurs sont amenés à repenser leurs résidences, pour aider leurs locataires âgés à conserver un lien social. Notamment en multipliant les espaces communs, où la rencontre entre les générations est possible.

C'est le cas des résidences Passerelles Intergénérationnelles, un concept mis au point par Patrimoine SA Languedocienne.
Dans ces résidences, 30 à 50 % des logements sont des logements « adaptés seniors », les autres étant des logements familiaux destinés à un public varié. Selon les besoins, la résidence peut comporter des locaux de convivialité ou un point de contact, en partenariat avec un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou une association spécialisée.



48 % DES LOCATAIRES HLM DE MIDI-PYRÉNÉES ONT ENTRE 40 ET 65 ANS

20 % DES LOCATAIRES HLM DE MIDI-PYRÉNÉES ONT PLUS DE 65 ANS

X 2 EN FRANCE, LE NOMBRE DES PLUS DE 60 ANS A DOUBLÉ EN 10 ANS

Sources : USHMP



« La solidarité entre les générations, ça fonctionne ! »

C'est le cas de la résidence Passerelle Lumière du Tarn, qui vient d'être livrée à Bessière ou encore de la résidence Agranat en projet à Saint-Orens. « *La dimension intergénérationnelle de la future résidence Agranat à Saint-Orens est pensée par les acteurs à plusieurs niveaux* », explique Fella Allal, directrice des innovations, services et partenariats au sein de PATRIMONE SA Languedocienne. « *Mixité et caractère évolutif des logements, regroupement vertical des logements destinés aux personnes âgées afin d'éviter le bruit des familles, et des espaces d'animation avec un jardin partagé pour favoriser les rencontres et un local collectif au rez-de-chaussée* ».

Les mêmes idéaux animent le programme des « Chalets Seniors ». Le Groupe des Chalets a mis au point des logements adaptés pour les personnes retraitées autonomes qui souhaitent être accompagnées dans leur vieillissement. Le « pack » veille notamment à favoriser la mixité intergénérationnelle : ces logements sont toujours intégrés dans des résidences aux publics variés. C'est le cas par exemple de la résidence du Soleil à Saint-Jean, qui compte 74 logements collectifs dont 30 logements « Chalets Seniors » et 12 logements dédiés aux personnes à mobilité réduite. D'ici à 2016, l'offre des Chalets pour les seniors s'enrichira de 44 nouveaux logements : à Plaisance-du-Touch, à Carbonne, à Bérat ou encore à Toulouse. La résidence Les Salanganes à Plaisance-du-Touch accueillera une salle commune d'environ 50 m² afin de permettre l'organisation d'activités pour tous les locataires et les habitants de la commune.

Du côté de Colomiers Habitat, une sixième résidence intergénérationnelle est en cours de livraison. Il s'agit de la résidence Les Tournesols, à Bouloc. Elle comptera 16 logements seniors et 32 logements familiaux, ainsi qu'une salle commune animée par le CCAS et un jardin partagé. « *Ces résidences sont pensées dès leur conception pour favoriser l'intergénération*, explique Josiane Capin, responsable des relations extérieures chez le bailleur. *Le but, c'est que les jeunes rendent des services aux plus vieux, et vice-versa !* »

témoignage

Joseph Garcia, 27 ans, locataire de l'OPH 31 à Aucamville

« Quand je vois arriver les personnes âgées avec leurs sacs de courses, je leur file un coup de main. Surtout à ma voisine du rez-de-chaussée, qui a 80 ans, et qui vit seule. Un jour elle a même toqué à ma porte en pleine nuit ! Elle entendait du bruit à son volet, et elle avait peur. En fait, c'était juste une bestiole entre son volet et sa fenêtre. Elle s'est excusée de m'avoir fait lever à 2 heures du matin, mais je n'étais pas fâché. J'ai été élevé comme ça, dans le respect des gens. Et puis c'est mieux de bien s'entendre avec ses voisins, non ? »



JOSEPH AIDE SOUVENT VICTORINE À PORTER SES SACS DE COURSES.



témoignage

Sara Velasquez, 39 ans, locataire de La Cité Jardins à Blagnac

« Mes parents sont locataires de La Cité Jardins depuis 1992. Il y a un an, lorsqu'ils ont été relogés dans une nouvelle résidence suite à la destruction de leur bâtiment, j'ai demandé cette faveur à La Cité Jardins d'obtenir l'appartement à côté du leur. Mes parents sont âgés et ne parlent pas français. Je voulais rester à côté d'eux, tout en conservant mon indépendance. La Cité Jardins a accédé à ma demande. C'est un service énorme qu'ils nous ont rendu, et un grand soulagement pour moi comme pour mes parents ».

témoignage

Chrystel Martin, gérante de la résidence du Soleil à Saint-Jean

« C'est un lieu vivant, les locataires se connaissent, se saluent, s'appellent par leurs prénoms. Les gens prennent soin les uns des autres, et cela leur procure un sentiment de sécurité. La salle commune de la résidence est gérée par le CCAS. Elle est mise à la disposition de la MJC, des centres de loisirs, des associations. Le lieu n'est pas réservé aux locataires, il est ouvert à tous les habitants de la commune. Différents ateliers sont organisés et une animatrice est là cinq jours par semaine pour les adhérents du CCAS : repas partagés, ludothèque, bibliothèque, pâtisserie, etc. Sur la résidence, le pari est réussi car nous n'avons pas de phénomène d'isolement ».

122 AFFAIRES TRAITÉES DEPUIS AVRIL 2013

4 MOIS C'EST LA DURÉE MOYENNE POUR TRAITER UNE AFFAIRE

265 EUROS : C'EST LE COÛT MOYEN PAR AFFAIRE

Sources : Patrimoine SA Languedocienne.

PROJET



LA MÉDIATION, UNE DÉMARCHE **POUR MIEUX SE COMPRENDRE**



Le son de la télévision trop fort, des enfants qui courent à l'étage du dessus, un chien qui sort sans laisse... Ces petits soucis du quotidien peuvent rapidement dégénérer. Pour faire face à l'augmentation des conflits entre locataires, et quand le dialogue devient difficile voire impossible, les bailleurs sociaux font de plus en plus appel à des professionnels de la médiation sociale.

C'est dans ce but que Patrimoine SA Languedocienne a créé en 2013 l'association L'Amandier, une structure indépendante qui gère pour le bailleur tous les conflits de voisinage (lire encadré). Et ça fonctionne : au bout d'un an, l'association affiche un bilan plutôt encourageant avec 20 % de reprise de dialogue, 32 % d'arrêt des plaintes et 15 % d'échec.

Patrimoine SA Languedocienne a d'ailleurs été félicité lors des Trophées européens de l'habitat responsable en 2014 pour la mise en œuvre de ce dispositif. D'autres bailleurs commencent à être intéressés par les services de L'Amandier. Le Nouveau Logis Méridional a par exemple fait appel récemment à son savoir-faire en médiation.

UNE INITIATIVE EXEMPLAIRE

La médiation sociale permet aussi de gérer certaines situations spécifiques. C'est le cas du projet de Médiation Inter Bailleur (MIB) mis en place à Toulouse depuis janvier 2009 par Patrimoine SA Languedocienne, le Groupe des Chalets et Habitat Toulouse. Ce dispositif innovant concerne aujourd'hui 1742 logements sur Bellefontaine et plus récemment la Reynerie à Toulouse. Une équipe de dix médiateurs auxquels s'ajoutent un chargé d'insertion et une psychologue, managés par Zoubir Sardi au sein de l'association Médiation Prévention Relais (MPR), effectue des passages réguliers en soirée dans les résidences Tintoret, Gauguin, Camus, Pergaud, Titien, Goya, Tourasse, Gluck, Braque et Varèse. Un local identifié au cœur de chacun des deux quartiers permet de recevoir les jeunes. L'objectif premier est la tranquillité résidentielle ; pour y parvenir, dialogue et accompagnement individualisé sont au cœur des pratiques. « *Dès les premiers mois nous avons pu mesurer son efficacité : amélioration du taux de fonctionnement des ascenseurs, diminution du vandalisme, des nuisances sonores, des regroupements...* », constate Stéphanie Verleyen, la secrétaire générale de MPR. Par ailleurs, depuis le démarrage de ce projet, une trentaine de jeunes en moyenne par an retrouvent le chemin de l'emploi ou de la formation.

Chez Colomiers Habitat, la résolution des conflits est gérée en interne, au sein d'un pôle dédié depuis septembre 2013. « *Avant, les troubles du voisinage étaient gérés par les agents du pôle accompagnement recouvrement. Mais ce n'était pas leur cœur de métier* », explique Alexandra Pons, chargée de médiation. « *Désormais, je m'occupe exclusivement des actions de médiation et des troubles de voisinage au sein du Pôle social et médiation. Nous avons mis en place des procédures très précises. Au-delà de la résolution des conflits, nous tentons d'agir en amont, en développant des actions de prévention et de proximité.* » Prévenir, plutôt que guérir, c'est encore la meilleure médiation.



EN JUIN 2013, LES TROPHÉES MIB ONT ÉTÉ ORGANISÉS PERMETTANT AINSI DE RÉCOMPENSER 4 JEUNES DE BELLEFONTAINE QUI ONT EU DES PARCOURS PROFESSIONNELS D'INSERTION EXEMPLAIRES.

« Au-delà de la résolution des conflits, nous tentons d'agir en amont, en développant des actions de prévention et de proximité »



L'Amandier

Une expérience au service des locataires



Présidé par Danièle Charras, magistrat honoraire, et coordonné par Marie-Pascale Fauré, l'Amandier intervient comme un tiers indépendant, intègre et impartial. Sept médiateurs (conciliateur de justice, expert judiciaire, psychologue, psychiatre, avocat, médiateurs familiaux) les accompagnent dans la recherche de solutions. Le service fourni par l'Amandier est gratuit pour le locataire. Dès qu'un conflit est signalé à un bailleur social membre de l'Association l'Amandier, une médiation est proposée aux protagonistes. Les deux parties sont reçues séparément puis ensemble, afin d'établir un dialogue. L'Amandier gère la totalité du processus, sans intervention du bailleur, garantissant ainsi impartialité et confidentialité.

La tranquillité : un droit et un devoir pour tous

Les propriétaires ont l'obligation de garantir à leurs locataires une jouissance paisible de leur lieu de vie. Cela signifie par exemple qu'ils sont tenus de procéder aux réparations (dès lors qu'elles ne sont pas de nature locative). Mais pas seulement. Cette loi* inclut également tous les éléments troublant la jouissance et qui trouvent leur origine dans les parties communes. C'est pourquoi les bailleurs sociaux sont légitimes pour tenter par tous les moyens de résoudre les conflits qui opposent leurs locataires.

*Art 6 de la loi du 6 juillet 1989



AZEK ONE :
20 ANS DE PASSION POUR L'ART URBAIN

Grâce à lui, Colomiers est reconnu dans le monde des cultures urbaines. Ce locataire de la commune marque la ville de son empreinte depuis qu'il a quinze ans. Et pas seulement sur les murs.



AZEK ONE, DEVANT LA FRESQUE QU'IL A RÉALISÉE EN JUIN 2014 POUR LES HABITANTS DU QUARTIER EN JACCA À COLOMIERS.

Pas obligé de vivre à New York pour faire carrière dans le street art. Jean-Yves, 35 ans, en est la preuve. Ce graffeur reconnu internationalement sous le blaze Azek One a grandi à Colomiers et y vit toujours. « *Ma passion pour le graff m'a donné l'opportunité de voyager et de peindre un peu partout dans le monde. Je reviens à chaque fois plein d'idées et chargé d'une bonne énergie que je m'emploie à investir sur ma commune. J'ai toujours eu honneur et fierté à mettre Colomiers sur la carte de l'art urbain international* ».

Jean-Yves secoue sa première bombe de peinture en 1994. En 1995 il fonde le crew LEC avec son partenaire de toujours, Kaise. Durant plusieurs années, ils investissent de très nombreux murs à Colomiers et en région toulousaine. De 2000 à 2010, le crew devient l'association LEC design, avec laquelle il développe sur la commune de nombreux projets de culture urbaine. Depuis cette année, il est consultant et intervenant en arts urbains pour l'association Breakin'School.

« MES RACINES SONT ICI »

« *Pour de nombreuses raisons, je ne me suis jamais installé ailleurs* », explique le jeune homme. « *C'est ici que j'ai appris à peindre. J'y ai mes habitudes, mes amis. Mes racines sont ici* ». De plus, les choses changent petit à petit : « *La mairie et les acteurs locaux laissent de plus en plus de place aux cultures urbaines* ». Décoration d'une palissade de 150 mètres de long aux Fenassiers, performance live sur la place de l'Hôtel de ville durant le festival BD de Colomiers… Le graff « En Jacca » (notre photo) est symbolique de l'attachement de l'artiste à ses racines columérines. « *Habitant du quartier depuis 2007, j'ai apprécié le travail accompli lors du rafraîchissement des façades des immeubles. La peinture du transformateur était, elle, restée vétuste ; j'ai donc proposé de le repeindre dans mon style et de le dédier aux habitants. La mairie et les équipes de la maison citoyenne ont été très favorables et nous avons organisé cela, en toute légalité, le jour de la fête de quartier.* »

Si la rue reste son terrain d'expression favori, Azek One oriente maintenant son travail sur toiles, « *le but étant de développer l'art urbain et sa mise en valeur dans les galeries. J'espère pouvoir réaliser un jour mon exposition personnelle dans la région* ».

Twitter @azekone

> « J'ai toujours eu honneur et fierté à mettre Colomiers sur la carte de l'art urbain international. »

Artiste, collectionneur, blogueur, habitant actif dans votre quartier, mordu de sport, porteur de projet ou encore membre d'une association… Vous avez envie de partager votre expérience ? Écrivez-nous sur ushmp@union-habitat.org



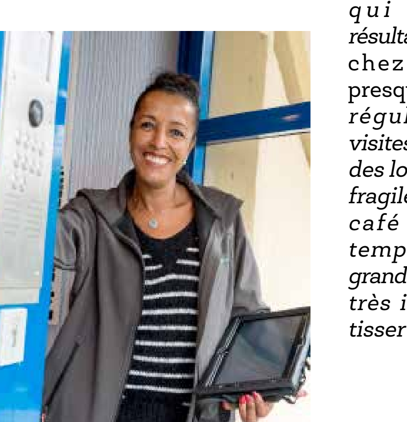
LA PROPRETÉ DES PARTIES COMMUNES :
UN ENJEU AU QUOTIDIEN

Toutes les enquêtes de satisfaction le montrent : la propreté des parties communes est un sujet très important pour les locataires. Parce qu'ils paient le nettoyage dans les charges. Parce que vivre dans une résidence propre est indispensable pour le bien-être de chacun. C'est pourquoi les bailleurs sociaux cherchent la meilleure solution pour garantir une propreté maximale sur leur parc locatif. Proximité et réciprocité, la propreté c'est l'affaire de tous ! Portraits croisés.

« On est en direct avec les locataires »

Souad, 44 ans, contrôleur propreté chez Colomiers Habitat

Souad a été recrutée en 2013, lorsque Colomiers Habitat a mis en place un nouveau métier : contrôleur propreté. Son rôle : vérifier la propreté des parties communes, assurer le suivi avec les prestataires de nettoyage et gérer les réclamations des locataires. « *Je suis toute la journée sur le terrain. Ça m'arrange, je n'aime pas rester assise !* », sourit-elle. Souad s'occupe de 2 200 logements sur Colomiers. Avec ses collègues, Bruno et Anne-Marie, et bientôt un quatrième contrôleur, ils se partagent le patrimoine de Colomiers Habitat. Car la formule fonctionne. « *Depuis 2013, les choses ont évolué très positivement. Nous sommes présents sur le terrain et nous réagissons rapidement. Les locataires sont de plus en plus satisfaits. On est en direct avec eux. C'est la proximité qui apporte ce résultat* ». La proximité, chez Souad, c'est presque inné. « *Je fais régulièrement des visites à domicile chez des locataires les plus fragiles. Aller boire un café de temps en temps, ce n'est pas grand chose, mais c'est très important pour tisser du lien* ».





« La bonne approche, c'est le dialogue »

Maurice Brière, 51 ans, gérant d'immeuble à Borderouge pour le Groupe des Chalets

Maurice Brière en est convaincu : « *la propreté des parties communes, c'est ce que le locataire voit en premier lorsqu'il sort de son domicile ou lorsqu'il rentre chez lui. Plus c'est propre et plus on a envie de respecter* ». Cette maxime, Maurice la met en application chaque jour, depuis deux ans qu'il est gérant d'immeuble pour les Chalets. C'est lui qui nettoie les parties communes, les garages, les espaces verts, qui prend les réclamations locatives, qui change les ampoules et qui sort les containers. Professeur de box thaïlandaise sur son temps libre, il habite sur place. Car le Groupe des Chalets a fait le choix de ne pas confier l'entretien des parties communes à des entreprises extérieures. Pour être au plus près des locataires, il est assuré par des équipes de proximité. « *Bien sûr, il y a quelques petites incivilités* », raconte Maurice. « *Mais dans l'ensemble ça se passe très bien. J'ai moi-même grandi en Hlm. J'entretiens de bonnes relations avec tout le monde. La bonne approche, c'est le dialogue* ».



CÔTÉ GOURMAND

Florentins

aux amandes et aux écorces d'oranges confites

Ingrédients

(pour 4 personnes)

Pour le caramel :

40 gr de beurre
50 gr de sucre en poudre
2 cuillères à soupe de miel
80 gr d'amandes effilées
60 gr d'écorces d'oranges confites
50 gr de farine
120 gr de chocolat noir
1 pincée de gros sel

Chaque trimestre, *Vivre Aujourd'hui* vous met l'eau à la bouche en publiant une recette proposée par un lecteur à base de produits simples et de saison. Voici le dessert de Hugo, locataire Hlm à Tournefeuille. Idéal pour les fêtes de fin d'année !

La recette



Commencez par faire préchauffer le four à 180 °C. Dans une casserole, faites fondre le beurre avec le sucre, le sel et le miel, et mélangez bien. Ajoutez la farine avec un fouet. Incorporez délicatement ce mélange à l'aide d'une cuillère en bois aux amandes effilées et aux écorces d'oranges confites.
Sur la plaque du four recouverte de papier sulfurisé, formez des petits tas. Pensez à les espacer, la pâte s'étale à la cuisson. Si vous voulez donner une forme régulière à vos biscuits, utilisez des cercles à pâtisserie. Lorsque le four est chaud, enfournez 10 minutes. À la sortie du four, attendez le refroidissement total avant de retourner les florentins à l'aide d'une spatule. Pendant ce temps, faites fondre le chocolat au bain-marie. Nappez les gâteaux de chocolat et laissez durcir au frais pendant une heure. Vous pouvez alors retourner vos florentins : c'est prêt ! Conservez-les dans une boîte hermétique à l'abri de l'humidité.

Le truc

Vous ne savez pas où trouver des écorces d'oranges confites ? Vous pouvez les faire vous-mêmes ! Prélevez l'écorce de deux oranges (bio de préférence) et taillez-la en bâtonnets d'environ 3 à 4 mm de large. Cuire 8 minutes à l'autocuiseur. Égouttez et pesez-les, mettez-les dans une casserole avec le même poids de sucre et couvrez d'eau. Faites cuire jusqu'à ce que toute l'eau soit évaporée.

Partagez vos recettes !
N'hésitez pas à nous envoyer vos meilleures recettes et toutes vos astuces pour cuisiner les produits de saison à petit prix. Votre recette sera peut-être publiée dans un prochain numéro de *Vivre Aujourd'hui !*